## REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU VAR**

## **COMMUNE DE GRIMAUD**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Recu en préfecture le 14/11/2022



Affiché le 14/11/2022 ID: 083-218300689-20221109-2022\_2\_111-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents: 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT - Conseillers Municipaux;

Pouvoirs: 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI;

Absent: 1 - Christophe ROSSET:

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser chaque année aux Maires des Communes adhérentes, un rapport retracant l'activité de l'établissement au cours de l'exercice clos. Ce rapport est ensuite communiqué au Conseil Municipal par le Maire en séance publique.

Le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a adressé au Maire de Grimaud le rapport suivant, annexé à la présente et accompagné d'une synthèse, retraçant l'activité de la CCGST au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance. Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire. Alain BENEDETTO.